Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260903-D_26_082-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-082
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
27/08/2026

Date d'affichage
27/08/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 16
Absents avec procuration : 2
Absents : 1
Votants : 18

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 3 septembre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-083) et M. Alméras L.

Étaient absentes excusées : Mme Faure G., Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-082) et Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Faure G. à Mme Monlibert M. et Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Cario V est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°26-082 – Vie municipale (5.2) – Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :
L'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté à chaque nouvelle installation du conseil municipal.

Dans son contenu, le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée dans le respect des dispositions législatives.

DÉLIBÉRATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-8

Considérant le projet de règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur du conseil municipal

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Vincent Cario